



Communiqué de presse
12 mars 2013

Opérations de contrôles dans le cœur du Parc national des Calanques

Depuis sa création le 18 avril 2012, le Parc national des Calanques* assure, avec les moyens dont il dispose durant cette phase de transition, le suivi et le contrôle des usages qui ont lieu en cœur de Parc. Cette veille se concrétise notamment à travers les actions de sensibilisation et d'information menées par le Parc, les procédures d'autorisations régies par le décret du Parc, **mais également par le déploiement d'opérations de contrôle** en lien avec les partenaires du Parc national des Calanques.

Le présent communiqué de presse informe de la dernière opération de police réalisée en cœur de Parc.

**Durant cette phase de transition, le GIP des Calanques assure les missions du Parc, jusqu'à ce que l'établissement public du Parc national devienne opérationnel au 1^{er} avril 2013.*

Mardi 12 février 2013, sous l'égide du Parc national des Calanques et du Parquet de Marseille, une opération de contrôle d'activités en cœur terrestre du Parc, ciblée sur la réglementation du Parc national des Calanques, a été effectuée par divers services de l'Etat et la commune de Marseille.

Après plusieurs mois de pédagogie sur le terrain, il était en effet essentiel de concrétiser la fonction de contrôle, et potentiellement de verbalisation, liée à l'application de la réglementation du Parc et de mettre un terme aux dégradations commises dans un secteur à fort enjeu naturaliste et paysager.

Le directeur par intérim du Parc national des Calanques et le Vice-Procureur de la République en charge de questions environnementales étaient présents lors de cette opération. L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) avait mobilisé plusieurs agents assermentés aux côtés de personnels du Groupement d'Intérêt Public (GIP) des Calanques, de la Ville de Marseille (en charge des infractions à l'urbanisme) et d'un représentant de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement.

Plusieurs procès verbaux ont été dressés sur le secteur de la Madrague de Mont-Redon à Callelongue lors de cette opération de contrôle des usages, **afin de stopper des pratiques incompatibles avec un cœur de Parc national, notamment des constructions illégales.**

Ce type d'opération a vocation à être renouvelé et généralisé à l'ensemble des infractions susceptibles d'être constatées sur l'ensemble du Parc national des Calanques. Le traitement judiciaire est facilité et rendu plus efficient grâce au « Groupe Opérationnel Calanques » mis en place en juillet 2012 par le Procureur de la République de Marseille.

Contact presse : Laurence DELACHAUME
Tél : +33 (0)4 91 72 72 12 - Fax : +33 (0)4 91 73 23 99
laurence.delachaume@gipcalanques.fr

C/o GIP des Calanques - Bât A4 - Parc Valad - Impasse Paradou
13009 Marseille

